

TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des contributeurs</i>	3
<i>Sommaire</i>	5
<i>Avant-propos</i>	7

OUVERTURE

<i>Qu'est-ce que le cosmopolitisme juridique ?</i> <i>par Olivier DE FROUVILLE</i>	11
I. Sentiment cosmopolitique et phénoménologie du rapport à autrui	18
II. Rapport à autrui et société	29
III. Du sentiment cosmopolitique au cosmopolitisme juridique.....	40

PREMIÈRE PARTIE

LES THÉORIES DU COSMOPOLITISME JURIDIQUE

I. LE COSMOPOLITISME JURIDIQUE DANS L'HISTOIRE DES IDÉES

<i>Le cosmopolitisme cynique et stoïcien</i> <i>par Valéry LAURAND</i>	59
<i>Droit des gens ou Paix Perpétuelle ?</i> <i>Deux théories internationales fondatrices sur l'usage de la force</i> <i>par Daniele ARCHIBUGI, Mariano CROCE, Andrea SALVATORE</i>	71
I. Le contexte historique : l'émergence de l'Etat et du système des Etats.....	72
II. L'origine de la pensée internationale	74
A. Le droit des gens	75
B. Les projets de paix perpétuelle	80
III. Evolutions du droit des gens et des projets de paix perpétuelle.....	84
IV. L'usage de la violence	86
A. La légitimité d'engager une guerre entre les Etats	86
B. Le droit à la résistance.....	87
C. Les interventions humanitaires.....	90
D. L'usage de la force à l'encontre des populations autochtones sans Etat.....	92
Conclusion	93

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

<i>Jeremy Bentham et le cosmopolitisme juridique</i> <i>par Benjamin BOURCIER</i>	99
I. Cosmopolitisme moral et cosmopolitisme juridique	100
II. Le cosmopolitisme juridique chez Jeremy Bentham : la « jurisprudence universelle » et le « droit international »	104
A. « La jurisprudence universelle »	105
B. Le « droit international »	108
Conclusion	111

II. LE DÉBAT CONTEMPORAIN

<i>Quatre observations problématiques</i> <i>à propos du cosmopolitisme juridique contemporain</i> <i>par Louis LOURME</i>	115
I. Définir le cosmopolitisme juridique	116
II. Les théories contemporaines : quatre observations problématiques	119
Conclusion	125

<i>Les paradoxes de l'humanité juridique</i> <i>par Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH</i>	127
I. L'humanité valeur morale abstraite	128
II. Une humanité biologique	130
III. Une humanité cosmopolitique	132

III. COSMOPOLITISME JURIDIQUE ET COMMUNICATION

<i>Grand espace versus espace public mondial</i> <i>par Valéry PRATT</i>	139
I. Habermas : espace public et espace public européen	144
A. Qu'est-ce que l'espace public ?	145
B. L'espace public européen : élargissement par la solidarité	146
II. Théorie des grands espaces : une catégorie « scientifique » contre la propagande politique du Lebensraum ?	151
A. Le politique et l'anticosmopolitisme de Schmitt : le cosmopolitisme est un impérialisme !	151
B. Le nomos de la terre et l'ordre concret des grands espaces : « Le monde n'est pas une unité politique, il est un <i>pluriversum</i> »	154
III. Comment un « espace public mondial » peut-il faire droit contre la force anticosmopolitique des nouveaux grands espaces ?	158
A. La logique de la puissance, Habermas critique de Carl Schmitt	158
B. L'espace public mondial ou le défi d'une institutionnalisation de la citoyenneté mondiale et de la constitutionnalisation de la cosmo-politique	162

LE COSMOPOLITISME JURIDIQUE

<i>La transparence comme principe du droit international public</i> <i>par Anne PETERS</i>	171
Etat des lieux : le « transparency turn » de la gouvernance mondiale	172
La qualité normative de la transparence	173
Un droit à l'information comme catalyseur de la transparence	174
Fonctions	175
Les dangers de la transparence	176
Transparence et négociations diplomatiques	177
Recommandations politico-juridiques	180
Transparence et mondialisation	181
Faisabilité : différences structurelles entre droit national et droit international ?	183
Perspectives : La « publication » du droit international.....	184

IV. COSMOPOLITISME JURIDIQUE ET PROBLÈMES INSTITUTIONNELS

<i>Le cosmopolitisme dans un monde multipolaire et saturé</i> <i>par David HELD</i>	189
Premier défi : Vers un monde multipolaire	193
Deuxième défi : la mondialisation et l'augmentation du nombre des Etats forts....	195
Troisième défi : un monde dans l'impasse	197
Désengagement ou intégration ?	199
Questions ouvertes	201
Conclusion	204

<i>Le cosmopolitisme institutionnel n'est-il qu'une aimable utopie ?</i> <i>par Stéphane CHAUVIER</i>	207
I. Institutionnaliser le cosmopolitisme	208
II. Un pluripolitisme fonctionnel.....	211
III. Lacunes et défauts du pluripolitisme	213
A. Lacunes et défauts essentiels.....	214
B. Lacunes et défauts accidentels.....	216
IV. Remèdes.....	216
A. Remèdes aux lacunes et défauts structurels d'un système pluripolitique idéal.....	217
B. Remèdes à l'écart entre pluripolitisme réel et pluripolitisme idéal.....	219
Conclusion	220

<i>La réforme du Conseil de sécurité : un exemple de démocratisation ?</i> <i>par Anne-Thida NORODOM</i>	223
I. Les projets de réforme : l'impossible évolution de la structure du Conseil de sécurité	227
II. L'amélioration de la participation au Conseil de sécurité.....	234
A. L'élargissement du Conseil : 24 ou 25 membres.....	234
B. La répartition géographique au sein du Conseil.....	236

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

C. Les critères de désignation des membres du Conseil de sécurité.....	237
III. L'amélioration de la transparence dans le fonctionnement du Conseil de sécurité.....	238
A. Le veto et son usage.....	239
1. Les catégories de membres.....	239
2. L'usage du droit de veto.....	240
B. L'information.....	241
1. L'amélioration du contenu de l'information.....	241
2. L'équilibre entre séances publiques et consultations officieuses.....	243
3. Les organes subsidiaires du Conseil de sécurité.....	243
C. L'implication des parties prenantes.....	244

DEUXIÈME PARTIE THÈMES COSMOPOLITIQUES DANS LE DROIT INTERNATIONAL CONTEMPORAIN

I. COSMOPOLITISME ET JUSTICE GLOBALE

<i>« L'esprit du commerce ne peut coexister avec la guerre » Cosmopolitisme et libéralisme économique dans la construction du droit international économique ? par Habib GHERARI.....</i>	253
I. Une pensée largement partagée.....	255
A. Les grands penseurs.....	255
B. Les théories des relations internationales.....	256
II. Une pensée qui a marqué de son empreinte les politiques commerciales et l'ordre économique international.....	258
A. Au niveau national.....	258
1. Le Royaume-Uni au XIX ^e siècle.....	258
2. Les États-Unis au XX ^e siècle.....	259
B. Au niveau international.....	260
1. Au niveau régional d'abord.....	260
L'exemple de l'Union européenne.....	261
Les enseignements des autres accords commerciaux régionaux.....	262
2. Au niveau universel ensuite.....	263
III. Une réalité plus nuancée.....	267
A. Des recherches empiriques ne permettant pas de trancher.....	267
1. Des recherches en sciences politiques controversées.....	267
2. Des recherches économétriques ouvrant de nouvelles perspectives.....	268
B. Une réalité indéchiffrable.....	268
1. Le constat historique.....	269
2. Des faits troublants et de multiples interrogations.....	269
3. Les critiques théoriques.....	271
4. Le couple échanges-paix et le régime international des échanges.....	271

LE COSMOPOLITISME JURIDIQUE

<i>Cosmopolitisme et justice globale Une approche par l'extrême</i> par Alain RENAUT	275
Une approche renouvelée des questions de justice globale	277
Place et enjeux de la particularisation par l'extrême	281
Des situations extrêmes au cosmopolitisme	283
Du cosmopolitisme à un point de vue cosmopolitique sur la justice globale	290

II. COSMOPOLITISME, FÉDÉRALISME
ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

<i>Le droit cosmopolitique, droit de la « fédération des Etats libres »</i> <i>du monde. Une mise en perspective fédérale</i> par Elisabeth ZOLLER	297
Le fondement du droit cosmopolitique	299
Les sujets du droit cosmopolitique	302
Les moyens du droit cosmopolitique	306

<i>Deliberating about cosmopolitan ideas:</i> <i>does a democratic conception of human rights make any sense?</i> par Steven WHEATLEY	311
The deliberative model	312
Human rights and constitutional rights regimes	315
Deliberating about human rights	317
Dissensus accounts of human rights	320
Human rights against the system	321
Self-constraint: the most we can hope for?	323
Conclusion	326

<i>Cour mondiale des droits de l'Homme,</i> <i>Cour constitutionnelle internationale.</i> <i>Analyse comparée de deux projets d'inspiration cosmopolitique</i> par Lucille CALLEJON	329
I. L'office des deux Cours	334
A. La compétence des deux Cours	335
1. La procédure consultative	335
2. La procédure contentieuse	336
B. Les exceptions d'incompétence	337
1. Une compétence <i>ratione personae</i> plus large pour la Cour mondiale des Droits de l'Homme	337
2. Une compétence <i>ratione materiae</i> plus restreinte pour la Cour constitu- tionnelle internationale	339
II. Le contrôle des deux Cours	342
A. Les exceptions d'irrecevabilité	342
B. La recherche commune de l'effectivité des décisions	343
1. La force obligatoire des décisions et la capacité d'ordonner une juste réparation	343

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

2. La surveillance de l'exécution des jugements	344
III. La place des deux Cours	345
A. L'articulation envisagée entre les Cours et les juridictions en place	345
B. L'articulation impensée entre la Cour mondiale et la Cour constitutionnelle	348
Conclusion	350
<i>Mieux vaut prévenir que guérir :</i> <i>repenser l'approche cosmopolitique de l'intervention humanitaire</i> <i>par Garrett BROWN, Alexandra BOHM</i>	
I. Justice, état de droit et intervention humanitaire cosmopolitique	354
II. Justice distributive mondiale et causes structurelles des conflits	358
III. La responsabilité de protéger : répondre aux symptômes et non aux causes	364
A. La responsabilité de protéger : une déclinaison de l'intervention humanitaire ?	364
B. La R2P : une nouvelle doctrine, des erreurs identiques	365
Conclusion : le cosmopolitisme, la cohérence et l'intervention militaire humanitaire	371

III. COSMOPOLITISME ET MIGRATIONS

<i>La gouvernance mondiale des migrations : un processus cosmopolitique ?</i> <i>par Catherine WIHTOL DE WENDEN</i>	
Le multilatéralisme, une lente prise de conscience	377
Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement : Bruxelles, Manille, Athènes, Puerto Vallarta, Genève, Ile Maurice, Stockholm	380
L'avenir du Forum	386
Une combinaison d'acteurs et d'intérêts sociaux	387
Pour ou contre la liberté de circulation	387
La société civile	390
Les OIG et les ONG	392
Une gouvernance globale pour créer une bonne mobilité	393
Une Convention comme texte de référence	393
<i>Le droit cosmopolitique : un droit à la migration ?</i> <i>par Gaëlle DEMELEMESTRE</i>	
I. La doctrine kantienne du droit cosmopolitique	398
A. L'institution de relations fédérales entre Etats	399
B. Fondement et contenu du droit cosmopolitique	400
II. Le droit de migration conçu à partir du <i>jus gentium</i>	407
A. La primauté du droit de société et de communication sur le droit national	407
B. Les droits et devoirs découlant du <i>jus peregrinandi</i>	411
III. Défendre aujourd'hui un droit à la migration ?	414
A. Le droit à la migration, promoteur de l'égale valeur de tous les hommes	415
B. L'Etat, premier promoteur des droits de l'homme ?	421
Conclusion	425

LE COSMOPOLITISME JURIDIQUE

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

<i>Entre le retour à Kant et son dépassement</i>	
<i>par Pierre-Marie DUPUY</i>	431
I. L'indignation, la morale et le droit	434
A. Le droit, constituant inhérent du cosmopolitisme	434
B. Impérativité de la norme juridique cosmopolitique.	436
II. La solution par l'Institution ?	439
A. Nécessité d'espaces publics cosmopolitiques	439
B. L'exigence fédérative	442